

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2020

L'an deux mille vingt le vingt-quatre août à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du quinze mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme BERNARD BREDY Charlotte, M. CHAPALAIN Philippe, Mme FALEMPIN Marjorie, M. LAMART Damien, M. MAINGUY Julien, M. MERIL Arnaud, M. MORIN Johann, M. RIVIERE Arnaud, M. VIART Benoit

Ont donné procuration à :

Mme ANDRE Claire Marie a donné procuration à Mme BERNARD Charlotte

M. PEREZ Bruno a donné procuration à M. VIART Benoit

Mme WARTEL Béatrice a donné procuration à M. RIVIERE Arnaud

M. AUVRET Miguel a donné procuration à M. VIART Benoit

M. ROBIN Patrick a donné procuration à M. MERIL Arnaud

Etaient absents : Mme MESNAGE Elodie

Après avoir constaté que les conditions du quorum sont remplies à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h34.

Après lecture de l'ordre du jour et proposition d'ajout d'une délibération par le Maire et de modification du titre de la délibération n°1, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

OBJET N° 01.07.2020. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2020 ET DU 10 JUILLET 2020

Sur proposition du maire, M. LAMART Damien et M. CHAPALAIN Philippe ont été désignés secrétaires de séance.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2020 et du 10 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2020

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 02.07.2020. VALIDATION DES TARIFS DE CANTINE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

La convention avec Convivio a été renouvelée pour l'année scolaire 2020-2021 avec, comme chaque année, une évolution des tarifs. Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix du repas. La hausse représente 1.28 € par enfant et par mois.

Après étude, les tarifs de cantine de la Chapelle aux Filtzméens sont bien en dessous des communes aux alentours (même si ce n'est pas obligatoirement la même qualité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer le tarif cantine par repas à :

- 3.10 € par enfant
- 5 € par adulte

Ces tarifs seront applicables lors de la rentrée scolaire 2020/2021.

Un mot sera distribué dans les cahiers de l'école pour prévenir les parents d'élèves.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 03.07.2020. VALIDATION DES TARIFS DE GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Il est proposé au conseil municipal de ne pas changer les tarifs de la cantine pour le moment, soit 1,60€ les 45 premières minutes (de 16h45 à 17h30) et ensuite 0,95€ la demi-heure de 17h30 à 19h et le matin de 7h30 à 8h30. La commune est à peu près alignée sur les tarifs des communes alentours. Il est proposé au conseil municipal de garder le même fonctionnement du commencement de la facturation de la garderie à 16h45 et non pas 16h30, ce qui permet aux parents d'arriver avec un peu de retard sans avoir à payer la garderie. Un mot de mise en garde sera adressé aux parents si les retards sont trop répétés. Ils devront soit arriver à l'heure, soit inscrire leur enfant à la garderie.

Il est suggéré au conseil municipal de proposer un goûter plus varié, sain, bio et de saison et avec le moins de déchets possibles. Des goûters plus originaux pourront être proposés ponctuellement. Des conventions vont être étudiées avec des boulangers et des primeurs locaux. Il sera vu par la suite si cela engendre une augmentation des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le tarif garderie à :

- 1.60 € les 45 premières minutes
- 0.95 € la demi-heure

Ces tarifs seront applicables lors de la rentrée scolaire 2020/2021.

Un mot sera distribué dans les cahiers de l'école pour prévenir les parents d'élèves.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 04.07.2020. VALIDATION DE LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DE CANTINE SCOLAIRE CASSÉ PAR LES ELEVES

Il est proposé au conseil municipal de ne plus facturer la vaisselle cassée par les enfants lors des repas à la cantine. En cas de casse récurrente les parents seront contactés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la prise en charge par la mairie du coût de la vaisselle cassée

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 05.07.2020. ACHAT FOURNITURE ECOLE

La salle de classe des CE1 n'a plus de tableau. Il est donc nécessaire de procéder à l'achat d'un nouveau tableau avant la rentrée scolaire.

Il est proposé au conseil municipal deux tableaux, à l'unanimité :

- un de Majuscule (120 x 400) pour un montant de 539.10 € TTC. Il est également ajouté sur le devis une option senigra pour un montant de 64.80 € TTC
- un de la Sadel (100 x 300) pour un montant de 533.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

CHOISIT le devis de Majuscule pour un montant de 603.90 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile pour cette commande

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 06.07.2020. VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Mme BERNARD lit les propositions de changements dans le règlement intérieur pour approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions émises

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en place de ce règlement.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 07.07.2020. VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Mme BERNARD lit les propositions de changements dans le règlement intérieur pour approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions émises

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en place de ce règlement.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 08.07.2020. VALIDATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mme BERNARD lit les propositions de changements dans le règlement intérieur pour approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions émises

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en place de ce règlement.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 09.07.2020. VALIDATION DES DEVIS POUR L'ÉVÉNEMENT FESTIF DU 26 SEPTEMBRE 2020

L'organisation d'un apéritif dinatoire pour 150 personnes aux étangs ou à la salle des fêtes, en fonction du temps, est proposé au conseil municipal.

Deux formules sont possibles :

- Cocktail apéritif salé 600 pièces en panachage : **1050€**
 - Verrines : carpaccio de bœuf, tartare de dorade à la coco, saumon fumé et fromage frais, crevettes sur compotée de légumes, foie gras et chutney pêche, tomates, chorizo, noix de Saint-Jacques. Fromage frais, curry, poulet rôti. Fromage de chèvre.
 - Galette de sarrasin : galette saucisse, rillettes de maquereau tomate confite
 - Wraps : jambon de pays et guacamole, jambon blanc et fromage frais
 - Canapés pain de mie et beurre moutarde: jambon de pays, saumon fumé,

- Cocktail apéritif salé 600 pièces en panachage : **680€**
 - Cakes chorizo et cake emmental et jambon
 - mini tartelettes mayo et œufs de caille, mini tartelettes mousse de tarama et crevettes
 - Canapés pain de mie et beurre moutarde: jambon de pays, saumon fumé,
 - wraps fromage frais et jambon de paris, wraps rillettes de poissons aux poivrons confits,

wraps rillettes de poulet et tomates confites

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (M. VIART Benoit)
CHOISIT la formule à 1050 € sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire et du devis pour la boisson
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en place de cet apéritif dinatoire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 10.07.2020. DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Considérant la DIA transmise par Maître LECOQ, Notaire de TINTENIAC (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :
• Section B n° 1272 située 2 rue Chateaubriand – 35190 La Chapelle aux Filtzméens.

Après délibération, le Conseil Municipal,
prend acte de la DIA ci-dessus
renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle
autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Considérant la DIA transmise par Maître LECOQ, Notaire de TINTENIAC (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :
• Section B n° 1316 située 5 rue des collines – 35190 La Chapelle aux Filtzméens.

Après délibération, le Conseil Municipal,
prend acte de la DIA ci-dessus
renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle
autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Considérant la DIA transmise par Maître REMILLY, Notaire de SAINT GREGOIRE (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :
• Section B n° 1256 située 8 rue du linon – 35190 La Chapelle aux Filtzméens.

Après délibération, le Conseil Municipal,
prend acte de la DIA ci-dessus
renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle
autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Considérant la DIA transmise par Maître REMILLY, Notaire de SAINT GREGOIRE (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :
• Section A n° 78 située 15 rue des deux croix – 35190 La Chapelle aux Filtzméens.
• Section A n° 701 située 15 rue des deux croix – 35190 La Chapelle aux Filtzméens.

Après délibération, le Conseil Municipal,
prend acte de la DIA ci-dessus
renonce à exercer son droit de préemption sur ces parcelles
autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 11.07.2020. PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

M. MORIN Johann a présenté au conseil municipal le devis pour le nouvel hébergeur du site internet de la commune. L'hébergeur O2switch a été choisi pour 72 €. Aucune date de mise en service n'a été définie pour le moment. Une réunion de communication aura lieu courant septembre pour la construction du site internet.

PAS DE VOTE

OBJET N° 12.07.2020. PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le comptable public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour diverses raisons. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCORDE la décharge au comptable des sommes présentées ; lesquelles s'élevant à 160.63 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, à signer tous documents relatifs à ce dossier

VOTE A L'UNANIMITÉ

OBJET N° 13.07.2020. DIVERS

13.01. Réunion de toutes les commissions avant fin septembre en vue d'une présentation en conseil municipal de la préparation de l'année 2021

Chaque commission fournira un dossier bilan ainsi qu'une présentation des projets à venir pour élaborer le budget 2021.

13.02. Comité consultatif quartier des coteaux

Un comité consultatif pour le quartier des coteaux va être monté après la fête de quartier qui aura lieu fin septembre. Ce comité a pour vocation d'échanger avec les habitants du quartier sur les projets et aménagements à venir. Ces propositions seront présentées dans les mois à venir au conseil municipal. 3 personnes présentes dans le public souhaitent intégrer ce comité.

13.03. Rappel du dernier protocole sanitaire pour les locaux municipaux

La préfecture préconise de ne pas mettre en location les salles des fêtes communales. En cas de location, un protocole sera à mettre en place par le locataire de la salle, notamment le port du masque et les règles de distanciation sociale.

Un arrêté municipal est envisagé pour instaurer le port du masque obligatoire aux entrées et sorties de l'école.

13.04. demande pour un local professionnel

Une vitrailliste cherche un local professionnel pour y installer son atelier et accueillir du public. Ce projet a éveillé l'intérêt du conseil municipal mais il est difficile de répondre favorablement à sa demande pour le moment, faute de local disponible.

Séance levée à 21h57

Prochaine réunion de Conseil : 19 octobre 2020 à 19h30

Mme BERNARD BREDY Charlotte	M. CHAPALAIN Philippe
Mme FALEMPIN Marjorie	M. LAMART Damien
M. MAINGUY Julien	M. MERIL Arnaud
M. MORIN Johann	M. RIVIERE Arnaud
M. VIART Benoit	